



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/97
S/20426
26 janvier 1989

ORIGINAL : ANGLAIS/
FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
LA SITUATION AU KAMPUCHEA
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA
DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT
DE LA SECURITE INTERNATIONALE
REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS
ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 26 janvier 1989, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Kampuchea démocratique auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour votre information, une déclaration en date du 26 janvier 1989 de S. A. R. Samdech Norodom Sihanouk du Cambodge (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points intitulés "La situation au Kampuchea", "Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale" et "Règlement pacifique des différends entre Etats", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) THIOUNN Prasith

ANNEXE

Déclaration de Norodom Sihanouk du Cambodge

(Pékin, le 26 janvier 1989)

Selon les informations données ce matin par Radio Japon et autres importantes radios du monde libre, M. Hun Sen, soi-disant "Premier Ministre" de la soi-disant "République populaire du Kampuchea", vient de déclarer, dans le cadre de son séjour à Bangkok (Thaïlande), que lui et son "gouvernement" rejettent mon plan en cinq points, plan proposé en vue d'apporter une solution équitable au problème dit du Kampuchea.

Etant donné ce rejet sans ambiguïté de mon plan en cinq points par M. Hun Sen, un valet du colonialisme vietnamien à Phnom Penh, j'estime que :

Primo, il est absolument inutile que je sois présent à Jakarta (Indonésie) à l'occasion de la réunion informelle de Jakarta (JIM II) (du 19 au 22 février 1989);

Secundo, la réunion à Paris des chefs des quatre factions cambodgiennes, réunion prévue en avril ou mai 1989, et que, sur ma demande, le Gouvernement français aura la bonté d'organiser, gagne à être ajournée sine die;

Tertio, ma visite de travail à Bangkok proposée par S. E. A. C. M. Siddhi Savetsila, Ministre des affaires étrangères de Thaïlande, pour la dernière semaine de février 1989, n'a plus aucune raison d'être.

En conséquence,

Primo, je présente à S. E. le Président Soeharto, Président de la République d'Indonésie, mes humbles excuses; je lui demande très respectueusement de bien vouloir me pardonner de ne pouvoir me rendre à Jakarta à l'occasion du JIM II. S'il me permet, j'aurai l'honneur d'aller le saluer à Jakarta en novembre ou décembre 1989;

Secundo, je prie très respectueusement S. E. M. le Président François Mitterrand de la République française et le Gouvernement français de bien vouloir me pardonner d'avoir à leur demander d'ajourner sine die la réunion à Paris des délégations des quatre factions cambodgiennes. S'ils me le permettent, j'irai à Paris les saluer en octobre ou novembre ou décembre 1989. J'aurai l'honneur et le privilège de séjourner en France en octobre, novembre et décembre 1989;

Tertio, je prie S. E. A. C. M. Siddhi Savetsila et le respecté Gouvernement thaï de bien vouloir m'excuser de ne pouvoir me rendre en Thaïlande en février 1989. Par contre, s'ils le désirent, j'irai les saluer à Bangkok en novembre ou décembre 1989, après avoir salué S. E. le Président de la République d'Indonésie à Jakarta (en novembre ou décembre 1989).